

DÉLIBÉRATION n° 2023-06-14-09

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 08/06/2023	L'an deux mil vingt-trois le quatorze juin à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 8</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absente : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Renouvellement adhésion PEFC – Certification gestion durable Forêt</i>	<i>Étaient représentés :</i> LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, LABOUREY Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès <i>Excusés :</i> LORDIER Patrick a donné procuration à HERGAS Jasmine EMONIN Ghislaine a donné procuration à ROY Brigitte VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie POIVEY Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine REBOUH Mehdi a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à MARTINO Jean-Luc TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 26</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	<i>Absente :</i> ATAR Nathalie Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire :

- rappelle l'adhésion à la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières : en anglais Programme for the Endorsement of Forest Certification) par délibération n°42/2012 du 24/05/2012 et le renouvellement de cette adhésion par délibération n° 15/2019 du 14/03/2019
- expose la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC, à compter du 01/01/2024 pour une nouvelle période de 5 ans, afin d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :**

1 – décide :

- d'inscrire l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté,
- d'approuver le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses,
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,

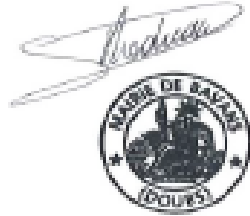
- de s'engager à honorer une cotisation, dont le coût sera de 0,65 € / ha et de 20 € de frais fixes (soit 231.90 € pour une durée de 5 ans),

2 – demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la Commune dans le cadre de son adhésion à PEFC.

3 – autorise Madame la Maire à signer tout document afférent, notamment le bulletin de renouvellement d'adhésion PEFC Franche-Comté.

Fait et délibéré à Bavans, le 14 juin 2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le



ID : 025-212500482-20230614-DELIB2023061409-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 19 juin 2023
Publiée sur site internet le : 19 juin 2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.